



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU  
DU SAGE ORB LIBRON  
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

**L'an deux mille Seize, le 29 Septembre.**

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée au Domaine de Bayssan à BEZIERS, sous la présidence de Monsieur le Sous Préfet de Béziers.

**Nombre de membre de la CLE : 54**

**Date de convocation : 30 août 2016**

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE
F BRUTUS		ELU	T.ROQUES		ELU
JL. BERGEON		ELU	P. POLARD		ELU
D.ROQUE		ELU	C.MARTINEZ		ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA	*	ELU
P. VIDAL	*	ELU	S.CASTAN		ELU
C.REBOUL	*	ELU	S.NOQUES	*	USAGERS
Y. PELLET	*	ELU	JG.AMAT	*	USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUICHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ	*	USAGERS
B.BOSC	*	ELU	MR GROIZELEAU		USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON	*	ELU	M. PITMAN		USAGERS
D.GALTIER		ELU	H. DAUDOEUF	*	USAGERS
R.GELY	*	ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOQUES		ELU	J.BATTLE		USAGERS
C.NEUMANN	*	ELU	K. SCHULTER	*	USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN.BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT	*	USAGERS
JY LE BOZEC	*	ELU	C.BELTRAN	*	USAGERS
S.PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DRJSCS	*	ETAT
G. ABELLA	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34		ETAT
J.C.BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA	*	ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO		ELU			

**OBJET :** COMPTE RENDU

Ouverture de séance par Monsieur le Sous-Préfet de Béziers. 14 heures 30.

**DELIBERATION N°1 : ELECTION DU PRESIDENT**

La Commission locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron est composée de **54 membres** répartis en trois collèges :

- **Collège des élus : 33** membres représentant des collectivités territoriales et des établissements publics locaux situés en tout ou partie sur le périmètre du SAGE Orb Libron
- **Collège des usagers : 15** membres représentant des chambres consulaires, associations et professions intervenant sur le périmètre du SAGE Orb Libron
- **Collège des représentants de l'Etat et de ses représentants publics : 6** membres.

Suite au renouvellement de la CLE, il convient de procéder à l'élection du Président de la CLE.

Monsieur le Sous-Préfet, président de séance, rappelle que le Président est élu par et parmi les membres du collège des élus. Il est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Monsieur le Sous - Préfet fait appel à candidature pour le poste de président de la CLE. Jean Noel BADENAS est le seul candidat.

**Il est ensuite procédé au vote :**

**Jean Noel BADENAS est élu président à l'unanimité des membres du collège des élus.**

## **DELIBERATION N°2 : REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU**

Le président présente les règles de fonctionnement de la Commission Locale sur l'Eau.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- **Valide les règles de fonctionnement de la Commission Locale sur l'Eau**

## **DELIBERATION N°3 : ELECTION DU VICE PRESIDENT**

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection du vice-président de la commission locale sur l'eau.

Le Vice-président est élu par et parmi les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Il est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote s'effectue à bulletin secret. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait appel à candidature pour le poste de Vice-président de la CLE. Bernard BOSC est le seul candidat.

**Il est ensuite procédé au vote :**

**Bernard BOSC est élu Vice-Président à l'unanimité des membres du collège des élus.**

## **DELIBERATION N°4 : MISE EN PLACE DU BUREAU**

Le président rappelle que bureau est constitué de 11 membres titulaires issus des trois collèges de la CLE :

- 6 membres du collège des élus, dont le président et le vice président, un élu chargé de la commission thématique ressource en eau, un élu chargé de la commission gestion des inondations, un élu chargé de la commission qualité des eaux et un élu chargé de la commission eau et aménagement du territoire;
- 3 membres du collège des usagers ;
- 2 membres du collège des représentants de l'Etat.

Le président de la CLE assure les fonctions de président du bureau.

Le représentant à la CLE du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, structure porteuse du SAGE, est membre de droit du bureau.

La désignation des membres du bureau de chaque collège est définie par le collège correspondant sur la base de candidatures préalables ou spontanées.

**La Commission Locale sur l'Eau met en place, le bureau de la CLE :**

**Monsieur Jean Noel BADENAS, président**

**Monsieur Bernard BOSC, Vice Président**

**Monsieur Robert GELY, commission ressource en eau**

**Monsieur Serge LACOUCHE, commission gestion des inondations**

**Monsieur Jean Claude BOLTZ, commission qualité des eaux**

**Monsieur Francis BARSSE, commission eau et aménagement du territoire**

**Monsieur Jean Guy AMAT, représentant CCI**

**Monsieur Florian MARTINEZ, représentant la Fédération Départementale de Pêche et du Milieu Aquatique de l'Hérault**

**Madame Sophie NOGUES, représentant Chambre d'Agriculture**

**L'Agence de l'Eau**

**La MISE.**

## **DELIBERATION N°5 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

**La Commission Locale sur l'Eau met en place, les commissions thématiques suivantes :**

**Commission ressource en eau :**

R.GELY

T.GARCIA

S.NOGUES

JP PELAGATI

H DAUBOEUF  
R.OBON  
JC BOLTZ  
S. LACOUCHE  
F BOUSQUET

**Commission Inondation :**

S.LACOUCHE  
L.ZENON  
JG AMAT  
M LATTORE

**Commission Qualité :**

JC. BOLTZ  
JP.PELAGATI  
JG. AMAT

**QUESTION DIVERSES**

Laurent RIPPERT présente l'état d'avancement de la procédure SAGE. Il indique le calendrier prévisionnel des travaux à venir.

Fin de séance : 15 heures 30

Béziers, le 29 Septembre 2016

Le Président de la Commission  
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Jean Noël BADENAS